

## POURSUITE DE LA SCOLARITE A L'ECOLE PRIMAIRE CALENDRIER 2018

		DATES LIMITES et DOCUMENTS	
		CM2	ELEMENTAIRE (hors CM2)
Notification écrite de la décision du conseil des maîtres	ECOLE ⇒ FAMILLE	31/03/2018 Notification de poursuite de scolarité (disponible sur ONDE)	14/05/2018 Annexe 3
Décision écrite des parents	FAMILLE	17/04/2018 Notification de poursuite de scolarité + Annexe 2 (à donner aux parents notifiant leur refus)	28/05/2018 Annexe 3
Transmission du refus des parents et du dossier de l'élève	ECOLE ⇒ IEN	20/04/2018 Notification de poursuite de scolarité + dossi	31/05/2018 Annexe 3 er élève
		(avis de synthèse du conseil des maîtres, livret de compétences, PPRE, traces écrites) + courrier de motivation des parents ou du responsable légal	
	IEN ⇒ DSDEN	14/05/2018  Annexe 4  Annexe 3 (avec avis IEN)  + dossier élève + courrier des parents  (avis de synthèse du conseil des maîtres, livret de compétences, PPRE, traces écrites)	
Appel téléphonique des parents pour prendre rendez-vous s'ils souhaitent être entendus par la commission	FAMILLE	14/05/2018 9h00 - 12h00 / 14h00 - 15h30 15/05/2018 9h00 - 12h00 / 14h00 - 15h30	04/06/2018 9h00 - 12h00 / 14h00 - 15h30 05/06/2018 9h00 - 12h00 / 14h00 - 15h30
Commission départementale à la DSDEN		18/05/2018 à 8h00	07/06/2018 à 8h00
Notification de la décision de la commission	IENA ⇒ FAMILLE IENA ⇒ IEN ⇒ ECOLE	A l'issue de la Commission	